



INSTRUCTION DE COMMANDEMENT NR 60

OBJET : ORGANISATION DU TRAVAIL DES SERVICES DE SECURITE PUBLIQUE DANS L'ATTENTE DE LA MISE EN PLACE DES MESURES DE DECONFINEMENT.

LE DECONFINEMENT ENTRAINERA LORS DE SA MISE EN PLACE LE RELEVEMENT DE L'ACTIVITE DE LA NATION ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE LE RELEVEMENT DES CAPACITES D'INTERVENTION EN MATIERE DE SECURITE.

LES LIGNES DIRECTRICES QUI FIXERONT LES MODALITES DU RETOUR A LA VIE NORMALE SERONT DIFFUSEES PAR LE GOUVERNEMENT DES LE DEBUT DE LA SEMAINE DU 4 MAI. C'EST SUR LA BASE DE CES INSTRUCTIONS QUE SERONT DEFINIS LES AXES D'EVOLUTION POUR LES SERVICES DE POLICE ET TOUT PARTICULIEREMENT POUR CEUX DE SECURITE PUBLIQUE.

AUSSI, DANS L'ATTENTE DE L'EDITION DE CES PRINCIPES DIRECTEURS, LES DDSP MAINTIENDRONT INTACT LE SYSTEME DE FONCTIONNEMENT EN COURS DANS LEURS SERVICES.

CE RAPPEL D'INSTRUCTIONS SIGNIFIE QUE LE MAINTIEN DU CONFINEMENT DES POPULATIONS AU-DELA DU LUNDI 4 MAI ENTRAINE DE FAIT LE MAINTIEN EN L'ETAT DE L'ORGANISATION DE CRISE DES SERVICES DE SECURITE PUBLIQUE.

AUCUN CHANGEMENT DU

MODE DEGRADE NE SERA

POSSIBLE

AVANT LE 11MAI

INSTRUCTION DCSP